

**Delta Drone**  
Société anonyme au capital de 985 205,80 euros  
Siège social: 27 Chemin des Peupliers  
69570 Dardilly  
530 740 562 RCS LYON

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2020	Date d'expiration
vendredi 24 avril 2020	10	<b>Attribution Gratuite d'Actions (AGA)</b>	38 mois	10% du capital social au jour de la décision du CA	CA du 02/07/2020, 30/09/2020, 19/11/2020	vendredi 23 juin 2023
vendredi 24 avril 2020	4	<b>Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des nouvelles actions, avec maintien du DPS des actionnaires</b>	26 mois	le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de cinq millions d'euros (5.000.000,00 €) (y compris en cas de mise en oeuvre d'une autorisation de réduction de capital social motivée par des pertes par	Néant	jeudi 23 juin 2022
vendredi 24 avril 2020	9	<b>Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en oeuvre une rallonge dans la limite de 15% du nombre de titres émis en application de la résolution précédente (8)</b>	26 mois	La mise en oeuvre d'une telle rallonge doit intervenir dans les trente (30) jours suivant la clôture de la souscription, dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.	Néant	jeudi 23 juin 2022
vendredi 24 avril 2020	5	<b>Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du DPS des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes ((i) sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étranger qui peuvent investir dans les valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans les secteurs de l'aéronautique et/ou de la technologie; ou (ii) institutions ou organismes financiers français ou étrangers qui peuvent investir dans, ou octroyer des prêts à, des valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans ces secteurs, ou (iii) sociétés ou groupes français ou étrangers ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs; (iv) sociétés ou groupes français ou étrangers ayant mis en place avec la Société un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité)</b>	18 mois	le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de cinq millions d'euros (5.000.000,00 €) (y compris en cas de mise en oeuvre d'une autorisation de réduction de capital social motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions), étant précisé que :  -ce plafond est commun aux augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution et des 7ème, 8ème et 9ème résolutions ; -ce plafond individuel s'imputera sur le plafond global fixé à la 3ème résolution ; -à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de titres financiers donnant accès au capital de la Société	<b>CA DU 07/04/2020 et 14/10/2020</b> Mise en place de financements par émission, sur exercice de bons (« Bons d'Emission ») d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles (« ORNAN ») avec bons de souscription d'actions attachés (les « BSA ») pour un montant nominal global maximal de 26 000 000 d'euros.	samedi 23 octobre 2021
vendredi 24 avril 2020	11	<b>Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles réservée aux adhérents d'un PEE, avec suppression du DPS au profit de ces derniers</b>	26 mois	le nombre maximum d'actions émises lors des augmentations de capital immédiates ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 3% du capital social tel que constaté à la date d'émission, étant précisé que : - ce plafond est commun aux augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution et de la 6ème résolution ; - ce plafond s'imputera sur le plafond global fixé à la 3ème résolution ; - à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de titres financiers donnant accès au capital de la Société	Néant	jeudi 23 juin 2022

**Delta Drone**  
Société anonyme au capital de 985 205,80 euros  
Siège social:27 Chemin des Peupliers  
69570 Dardilly  
530 740 562 RCS LYON

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2020	Date d'expiration
lundi 15 juin 2020	5	<b>Mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions</b>	18 mois	(10) % du nombre des actions composant le capital social	Rachat de 284 154 actions et Revente de 306 280 actions dans le cadre du programme de liquidité	mardi 14 décembre 2021

**Delta Drone**

Société anonyme au capital de 985 205,80 euros

Siège social:27 Chemin des Peupliers

69570 Dardilly

530 740 562 RCS LYON

**ellule:** F1

**Note :** Lamy-Lexel:

Dans les SA, les SCA et les SE, est désormais intégré dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration ou au directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce, faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (C. com. art. L 225-37-4, 3° issu de ord. 2017-1162 du 12-7-2017 et art. L 225-68, al. 6 modifié par ord. 2017-1162).